

produites au Venezuela au début de 1989, où les mesures d'austérité se sont heurtées à une résistance populaire, laquelle conduit souvent à la suppression des droits civils et politiques et à l'affaiblissement des processus démocratiques.

Dans le cadre des audiences du Sous-comité, les répercussions de l'ajustement structurel sur les droits de la personne peuvent faire l'objet d'un examen approfondi. Nous espérons que par suite de ce débat il sera possible d'amener le Canada, les IFI et les représentants du Canada au sein de ces institutions à donner aux droits de la personne la place qui leur revient.

5. THÈMES UNIFICATEURS : COHÉRENCE, OUVERTURE ET COMPTES À RENDRE

Trois thèmes ont constamment semblé retenir l'attention des témoins que le Sous-comité a entendus cette année. Ces thèmes ont été abordés pour chacun des points dont il a déjà été question dans le présent rapport.

A. Cohérence

Plusieurs témoins ont recommandé au Comité de se pencher sur l'écart qui existe entre le discours du Canada au chapitre des droits de la personne et ce qu'il fait réellement dans les domaines de l'aide, des échanges commerciaux et des finances. Comme l'APD est de plus en plus reconnue comme un instrument de promotion des droits de la personne, il est devenu évident, selon ces observateurs, que les initiatives prises à cet égard n'ont pas été accompagnées des mesures coordonnées qui s'imposent sur les plans commercial et financier. Le Sous-comité a l'intention de demander au gouvernement, aux entreprises, aux organismes bénévoles et aux milieux universitaires de contribuer à améliorer la coordination et l'uniformisation des politiques et des activités du Canada à l'étranger afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de droits de la personne.

B. Ouverture

Un même désir habite les membres du Comité et les témoins entendus : que le gouvernement soit plus ouvert et plus disposé à faire état du processus de prise de décisions et des mesures connexes en ce qui a trait à l'aspect «droits de la personne» de nos relations avec les autres pays et les organismes multilatéraux. Cette nécessité a également été soulignée au cours des discussions concernant, entre autres, l'APD, la promotion des échanges commerciaux par l'intermédiaire de mécanismes comme la Société pour l'expansion des exportations, les délibérations des IFI et le contrôle du commerce des biens